

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 JUILLET 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Votants :39

Date de convocation et d'affichage :

4 juillet 2025

Numéro :

D20250710_155

Objet :

Clôture de l'inventaire des zones d'activités économique du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, à 19 heures 00 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Trivier-sur-Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. PERI
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHARRIERE	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER		x	JP. COURRIER
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Dombes mis à jour le 26 mars 2025,

Vu la Loi Climat & Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, visant à accélérer la transition écologique de la société et ambitionnant d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière, et notamment son article 220 II,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.318-8-1 et L.318-8-2,

Considérant parmi les dispositions de cette Loi, l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence,

Considérant l'article L.318-8-1 du code de l'urbanisme précisant la définition d'une zone d'activités : « sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens

de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L.3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L.5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales »,

Considérant l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme présentant les éléments obligatoires que devra contenir cet inventaire :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période,

Vu la délibération n°D20230309_025 du Conseil communautaire de la Dombes du 9 mars 2023 autorisant Madame la Présidente à signer la convention avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour réaliser l'inventaire des ZAE du territoire,

Considérant le recensement effectué par l'Agence d'urbanisme sur la base des données fiscales et identifiant 22 zones d'activités économiques d'une surface totale de 318 ha comprenant 416 entreprises pour un nombre d'emplois estimé à 3 258 et 41 autres espaces accueillant des activités économiques (autres zones d'activités économiques, établissements isolés, etc.),

Considérant la proposition d'intégrer à l'inventaire uniquement les zones d'activité économique suivantes :

- Zone d'activités du Creuzat - Chalamont
- Zone d'activités Le Petit Etang - Chalamont
- Zone d'activités La Bourdonnière - Chalamont
- ActiParc - Chaneins
- Zone Industrielle Nord - Châtillon-sur-Chalaronne
- Zone Industrielle Sud - Châtillon-sur-Chalaronne
- Espace commercial Intermarché - Châtillon-sur-Chalaronne
- Parc d'activités Chalaronne Centre - Châtillon-sur-Chalaronne
- Espace commercial Carrefour Market - Châtillon-sur-Chalaronne
- Zone d'activités La Vernache - Condeissiat
- Zone d'activités Les Charpennes - Marlieux
- Parc d'Activités Economique de la Dombes - Mionnay
- Zone d'activités de la Gare - Mionnay
- Zone artisanale Les Glacières - Neuville-Les-Dames
- Zone d'activités de La Sûre - Saint-André-De-Corcy,
- Espace commercial Gamm Vert - Saint-André-De-Corcy
- Zone artisanale la Poyarosse - Saint-Paul-de-Varax
- Zone d'activités Le Blanchet - Saint-Trivier-sur-Moignans
- Zone d'activités Le Ripel - Saint-Trivier-sur-Moignans
- Zone Industrielle La Tuilerie - Villars-les-Dombes
- Zone d'activités le Colombier - Villars-les-Dombes
- Parc des oiseaux - Villars-les-Dombes

Considérant l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme nécessitant une consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de 30 jours avant arrêt de l'inventaire par l'autorité compétente et transmission de celui-ci aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme, et de programme local de l'habitat,

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement économique du 11 mars 2024 sur les modalités de consultation publique après présentation de l'inventaire des ZAE,

Vu la délibération n°D20240321_110 du Conseil communautaire de la Dombes du 11 avril 2024 validant les modalités de consultation publique de l'inventaire des ZAE comme suit :

- Consultation du 1^{er} au 31 mai 2024
- Transmission par mail de l'avis de consultation aux propriétaires et aux occupants avec liens pour consulter les ZAE qui composeront l'inventaire (fichiers PDF) et compléter les questionnaires qui leur sont dédiés en fonction de leur statut (Propriétaire – Propriétaire occupant – Occupant)
- Publication de l'avis de consultation sur le site internet de la Communauté de Communes.

Et autorisant le lancement de la consultation auprès des propriétaires et des occupants.

Considérant les retours issus de cette consultation,

Vu la délibération n°D20250619_141 du Conseil communautaire de la Dombes du 19 juin 2025 approuvant l'avenant à la convention 2025 entre la Communauté de Communes de la Dombes et l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise permettant d'intégrer les 2 jours nécessaires à la réalisation des modifications issues de la consultation dans l'Inventaire ZAE et actualisation de celui-ci,

Considérant l'inventaire actualisé par l'Agence d'urbanisme sur la base des données fiscales mises à jour, intégrant les retours de la consultation et identifiant 22 zones d'activités économiques d'une surface totale de 318 ha comprenant 419 entreprises pour un nombre d'emplois estimé à 3 227,

Considérant que l'inventaire, le calcul du taux de vacance ainsi que la consultation ont été réalisés et sont finalisés,

Considérant que l'inventaire sera à actualiser au moins tous les 6 ans,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la clôture de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, au titre de la loi Climat et résilience,
- D'autoriser la transmission de cet inventaire aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme, et de programme local de l'habitat,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 39 voix pour et 5 abstentions :

- **D'approuver** la clôture de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, au titre de la loi Climat et résilience,
- **D'autoriser** la transmission de cet inventaire aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme, et de programme local de l'habitat,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 10 juillet 2025.

La secrétaire de séance,
Sonia PERI



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

